








COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 2 octobre 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances pour l'étude

**du préavis n° 33/2024 relatif à une demande de crédit pour la construction
d'une place de jeux communale au Grand-Cercllet**

		Séances			Emoluments			Signatures
		24.09.24						
Rapporteur	Nagloo Gilles	x						
Membres	Aeberhard Marc	x						
	Marsoni Lucette	x						
	Mustafa Valmir	x						
	Cassella Antonio	x						

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances nommée pour l'étude du préavis n° 33/2024 relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cercllet, s'est réunie le 24 septembre 2024 en compagnie de Mme Aurélie Tulot, Syndique, et de M. Thierry Blanc, Municipal. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies et pour le temps accordé à répondre à nos questions.

Nous tenons à préciser que la Commission des finances se prononce uniquement sur le volet financier de cet objet qui est issu d'une volonté répétée du Conseil Communal, via les vœux de la Commission de Gestion et de débat lors de la vente de terrains lors de la création même du quartier du Grand-Cercllet.

Le montant demandé pour ce préavis est de 326'397.— CHF TTC. Cette somme représente le montant des travaux pour la réalisation d'une place de jeux, des travaux de gros-œuvre à l'aménagement final des installations de jeux. Elle a été estimée par la société Real Sport qui a établi une offre pour l'entier des travaux. A ce jour, il sera possible de revoir cet investissement à la baisse en attribuant une partie des travaux, notamment les travaux préparatoires, à des entreprises locales.

Le montant de ces travaux est important et la Municipalité a réalisé différentes simulations pour le faire baisser. Le coût ne diminue pas proportionnellement au nombre d'installations supprimées. Cela signifie que réaliser une place de jeux avec, par exemple, la moitié des installations proposées, ne divisera pas par deux le montant estimé.

Il n'est pas mentionné dans le préavis la perte financière liée à une conservation du terrain par la Commune. En effet, en cas de revente, une somme de 430'000. — CHF peut être envisagée.

La Commission des finances tient à préciser qu'une subvention peut être espérée de la part de la Loterie Romande qui participe au coût des travaux global si des installations PMR sont installées, ce qui sera le cas pour le projet. Toutefois, le montant de cette aide ne peut pas être estimée, la demande de subvention devant être réalisée uniquement une fois les travaux terminés.

Concernant le financement, la commission a été surprise par les conclusions du préavis, qui proposent de financer ces travaux par un emprunt et d'avoir recours à un emprunt « si nécessaire ». Après renseignements pris auprès de la Préfecture, cette façon d'opérer est légale. Elle permet de donner de la souplesse à la Municipalité en fonction des liquidités et de la situation des emprunts en cours au moment de clôturer les comptes relatifs aux travaux.

A ce jour, le montant disponible sur le compte de réserve 9282.3 Travaux est de 1'604'662.20 CHF.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu préavis N° 33/2024 relatif à une demande de crédit pour la construction d'une place de jeux communale au Grand-Cerlet

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 326'397.— TTC pour financer le projet
2. De financer ce montant :
 - par de probables subventions
 - le solde par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire ;
3. De prélever le montant des travaux à la charge de la commune sur le fond de réserve 9282.3 « Travaux »

Ont signé :

Aeberhard Marc

Marsoni Lucette

Mustafa Valmir

Cassella Antonio

Nagloo Gilles

